

Audun-le-tiche

# Pays-Haut-Val d'Alzette : une histoire d'éoliennes, de sous et de crispations

La communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette compte dix éoliennes sur son territoire : 8 à Ottange, 2 à Boulange. La loi oblige à mieux répartir les recettes de la production d'énergie aux localités. Et c'est rétroactif. Mais pas forcément au goût de tout le monde au sein du conseil communautaire...

**E**n 2011, le conseil communautaire du Pays-Haut Val d'Alzette a approuvé la création d'un parc éolien. On a vu apparaître 10 éoliennes sur les collines du secteur, 8 à Ottange, 2 à Boulange, en 2019. Depuis, les engins producteurs d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, selon leur terminologie officielle, font toujours débat... y compris sur le plan fiscal. Depuis quatre ans, en effet, les deux communes en question n'ont pas touché un centime de recette. En décembre, il a été proposé qu'elles touchent 60 % des recettes des années précédentes sous forme d'attribution de compensation. 14 élus avaient voté contre, la délibération avait été rejetée.

Au conseil du mardi 13 fé-



Les éoliennes d'Ottange lui rapporteront 67 000 € en 2024. Photo Armand Flohr

vrier, à Audun-le-Tiche, le sujet est revenu sur la table. Mais cette fois avec le renfort de la loi. L'article 178 de la loi des Finances de 2019 partage les recettes des éoliennes comme suit : 30 % pour le Département, 20 % pour la commune d'installation et 50 % pour la communauté de communes.

Au conseil, il est proposé de voter une rétroactivité, sous forme d'attribution compensatoire, pour les quatre années écoulées.

## « La loi, toute la loi »

« Nous ne sommes pas contre les 20 %, explique Pierrick Spizak, maire de Villerupt, mais contre la rétroactivité. » Et l'on évoque à nouveau la piscine de Villerupt et la maison de santé... « Je n'ai pas été élu pour ne pas voter la loi sachant que nous sommes dans une période où il y a une certaine accélération de l'éolien, réagit Patrick Risser, président. Il me semblait nécessaire

d'en finir avec ce serpent de mer. » Cette fois, c'est voté à l'unanimité. Reste à voter les attributions compensatoires de façon rétroactive : un tiers cette année, les deux autres en 2025 et 2026. Ce qui agace Pierrick Spizak. « L'autre fois, on avait rejeté la rétroactivité, là, on la repasse, tranquille... » « Mais non, pas tranquille, elle est sur la table ! J'ai répondu : la loi et toute la loi, et j'ai même donné ma position qui a évolué », rétorque Patrick Risser. Le vote n'est plus celui de décembre, avec 8 contre, 3 abstentions, une majorité pour. « Ce sont les mêmes méthodes que la droite de Sarkozy », enfonce Spizak. « S'il y a une chose que j'ai évitée jusque-là, c'est bien de rentrer dans ce type de débat purement politique, riposte Risser. Si vous considérez que je fais partie de la droite sarkozyste, c'est une déclaration qui vous ridiculise... »

Au final, grâce à ces 20 %, Boulange touche cette année 6 200 €, et 3x10 374 € au titre de la rétroactivité. Pour Ottange, c'est 26 000 € cette année, et 3x 41 500 € au titre de la rétroactivité.

● Olivier Jarrige